

## IV.7. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Les paysages étudiés sont très majoritairement agricoles, en dehors des trois pôles urbains, Bressuire, Parthenay et Thouars, localisés en limite de l'aire éloignée. Trois grands ensembles paysagers déterminent trois types de fonctionnement visuel. Les paysages de bocage sur socle vallonné sont plutôt fermés et très structurés par la végétation arborée. Les points de vue large existent mais sont très localisés et ponctuels. Les paysages de plaine ouverte ponctuée de boisements permettent plus de vues dégagées lointaines et prolongées dans lesquels les éléments verticaux sont marquants. Les paysages de vallée offrent des points de vue larges depuis les coteaux, mais très fermés depuis les fonds de vallée arborés. La vallée du Thouet est une ligne de force majeure du territoire et creuse le relief de l'aire d'étude éloignée selon un axe nord-sud.

Le patrimoine est dense à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, et se répartit de manière plutôt homogène sur le territoire, avec toutefois une concentration plus forte dans la vallée du Thouet. Les éléments d'intérêt touristique sont, quant à eux, souvent liés au patrimoine et à la vallée du Thouet.

La Zone d'Implantation Potentielle se situe dans un paysage bocager faisant la transition entre les paysages vallonnés et très bocager du sud-ouest et les plaines du nord-est. Le bocage est localement très serré et complété par de nombreux boisements. Une multitude de hameaux sont dispersés aux alentours de la zone de projet. Un axe de communication majeure, la RD938, traverse la ZIP selon un axe nord-sud.

Le contexte éolien ne génère pas de saturation visuelle aujourd'hui, bien que présent dans le paysage, le motif éolien des parcs construits se découvre ponctuellement. Les parcs en projet viennent en revanche densifier ce contexte, notamment le long de l'axe de la RD938, et seront donc à prendre en compte dans l'analyse des effets cumulés avec le projet. Le parc en exploitation de Maisontiers-Tessonnière est le plus proche et est souvent perçu en covisibilité dans la direction du site de projet.

**Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle forte sont les suivants :**

- les bourgs de Tessonnière, Enjouran, Maisontiers, la Guichardière et la Maucarrière ;
- les hameaux ou habitats isolés de la Nousillère, la Salle Guibert, la Madouère, les Frères, les Gasses et la Martinière ;
- certains tronçons des routes RD938, RD27 et RD46
- les éléments d'intérêt touristique suivants : le lac du Cébron et la butte du Fief d'Argent ;
- une partie du SPR de Saint-Loup-Lamairé.

**Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle modérée à forte sont les suivants :**

- les hameaux des Luneaux et de Champeau ;
- le SPR d'Airvault.

**Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle modérée sont les suivants :**

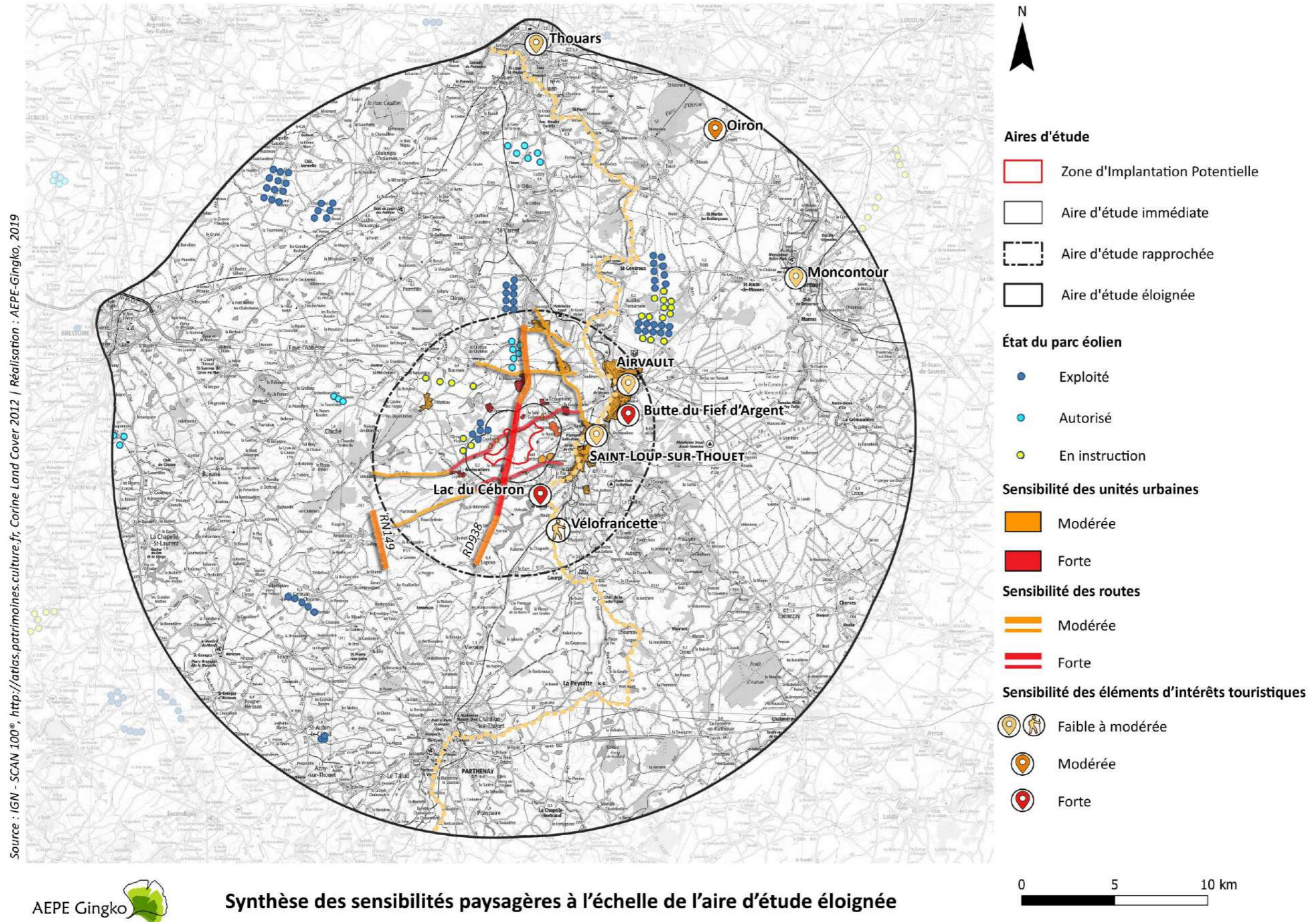
- les bourgs de Louin, Barroux, Crémille, l'Hôpiteau, Airvault, Repéroux et Saint-Loup-sut-Thouet ;
- les hameaux ou habitats isolés du Logis, le Coudray, Touche l'Abbé, Sourches, Haut Sourches, le Marais Bodin et les Burelières ;
- certains tronçons de la RD938, RD27, RD46, RN149, RD138, RD725 et RD28 ;
- les éléments d'intérêt touristique suivants : Château de Oiron et les itinéraires cyclables « L'eau en Val de Thouet » et « Plaine et rivière » ;
- les monuments historiques suivants : le château de Maisontiers, l'ancienne abbaye Saint-Pierre, les reste de l'ancien château d'Airvault, l'église Saint-Hilaire, le tumulus la motte de Puy Taillé, le donjon de Moncontour, le dolmen E 134, le château de Cherves, la tour du Prince de Galles et le château de Oiron.

**Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle faible à modérée sont les suivants :**

- le SPR de Thouars et le SPR de Oiron ;
- les éléments d'intérêt touristique suivants : l'itinéraire cyclable Vélo Francette et les bourgs de Moncontour, Airvault et Saint-Loup-sur-Thouet ;
- le domaine du château de Saint-Loup-Lamairé.

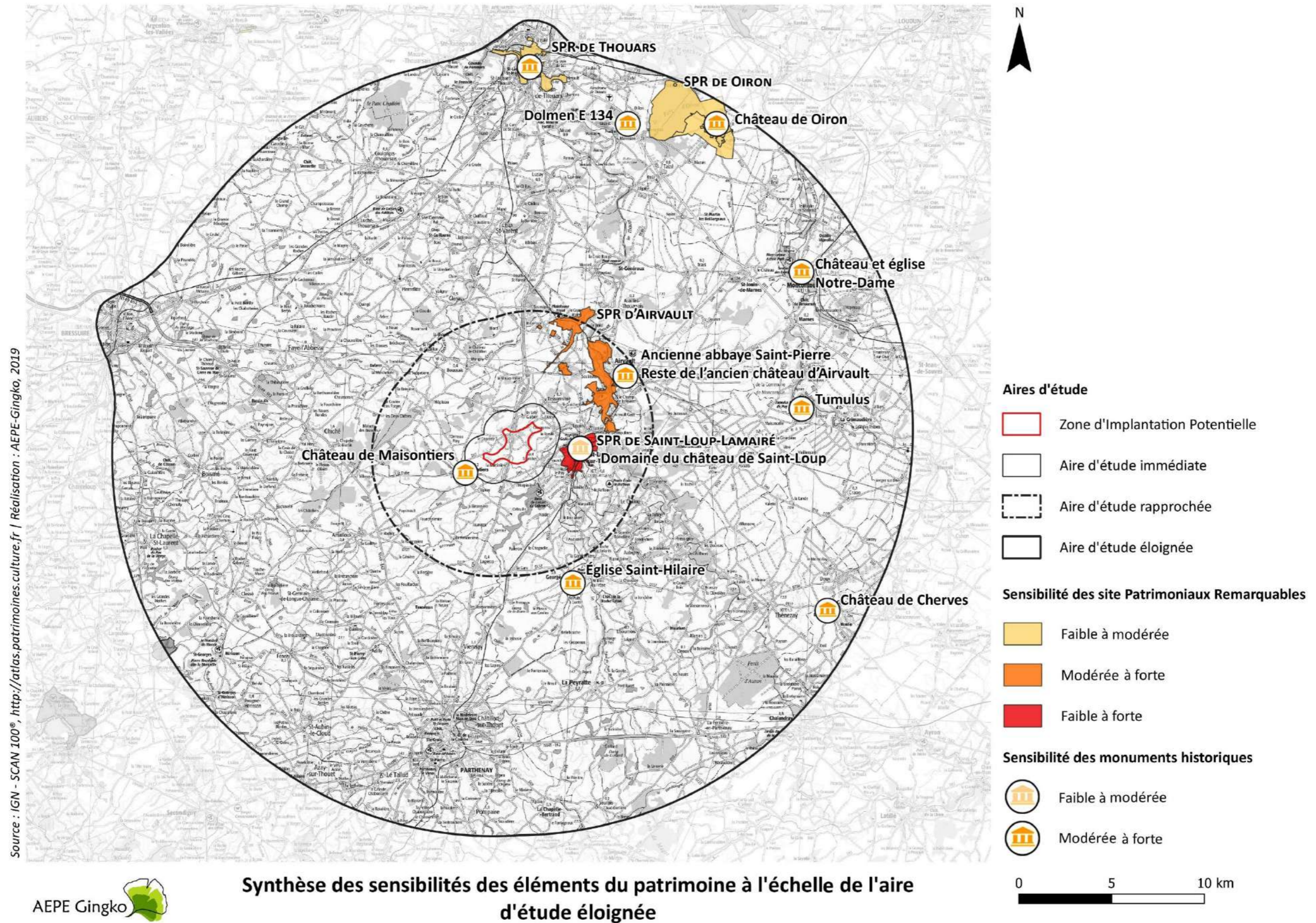
Les cartes suivantes permettent de localiser les sensibilités paysagères et patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et de l'aire d'étude rapprochée.

**Notons que les éléments présentant une sensibilité potentielle modérée ou forte se concentrent principalement dans la vallée du Thouet à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, dans les paysages de bocage proches de la Zone d'Implantation Potentielle, et dans les paysages de plaines du nord et de l'est de l'aire d'étude éloignée.**

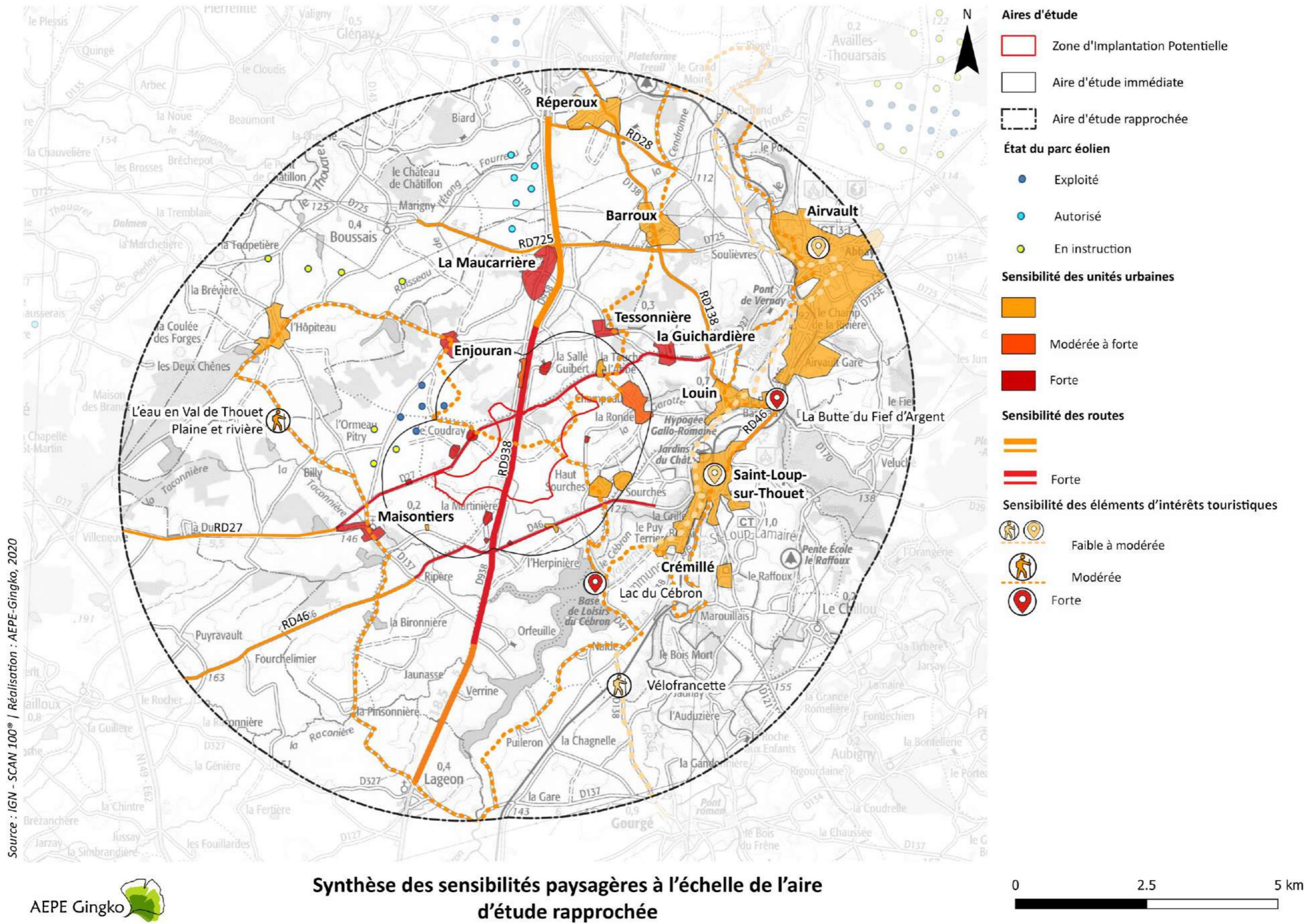


Synthèse des sensibilités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 193 : Synthèse des sensibilités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



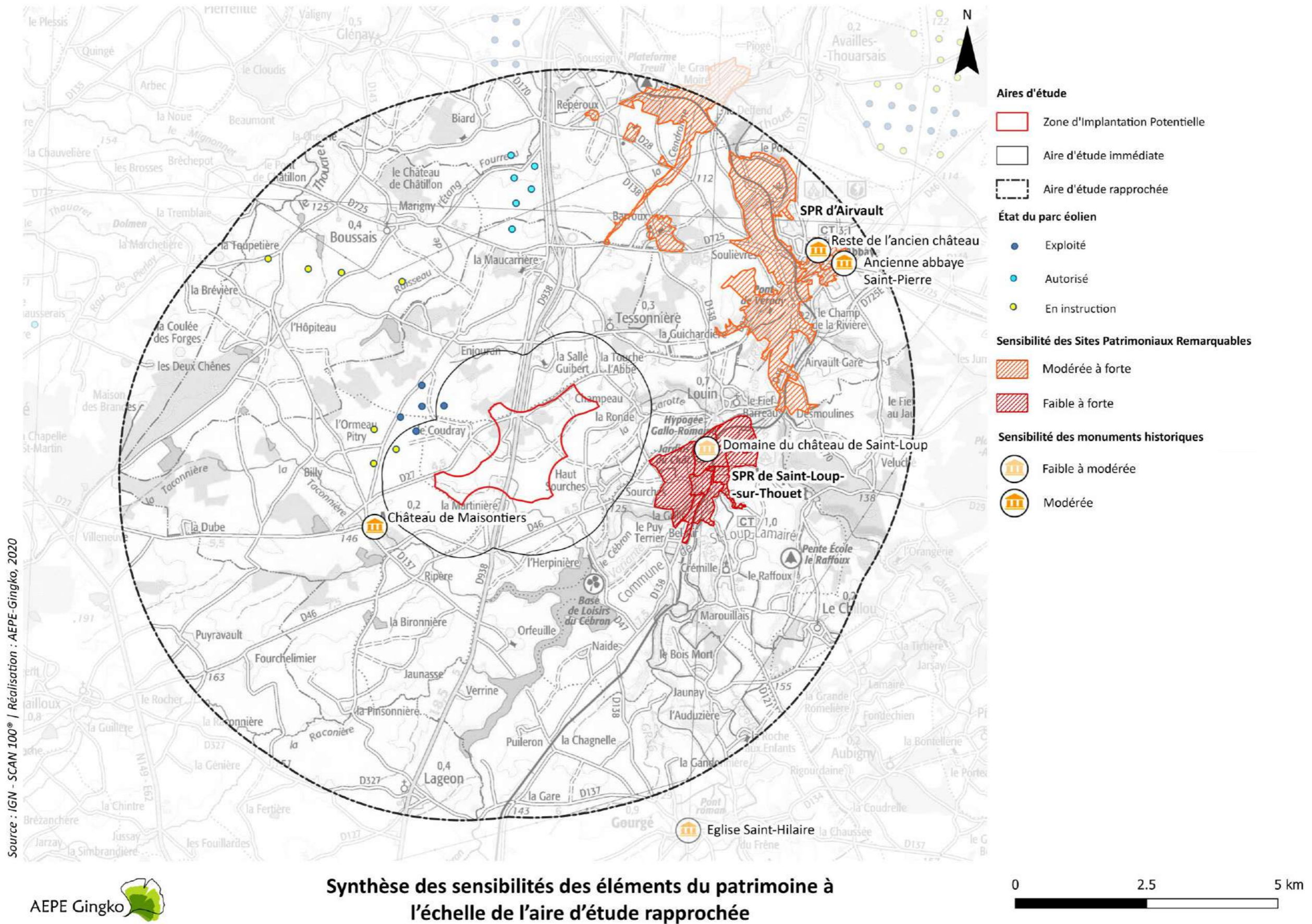
Carte 194 : Synthèse des sensibilités des éléments du patrimoine à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Source : IGN - SCAN 100° / Réalisation : AEPE-Gingko, 2020



Carte 195 : Synthèse des sensibilités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Source : IGN - SCAN 100® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2020



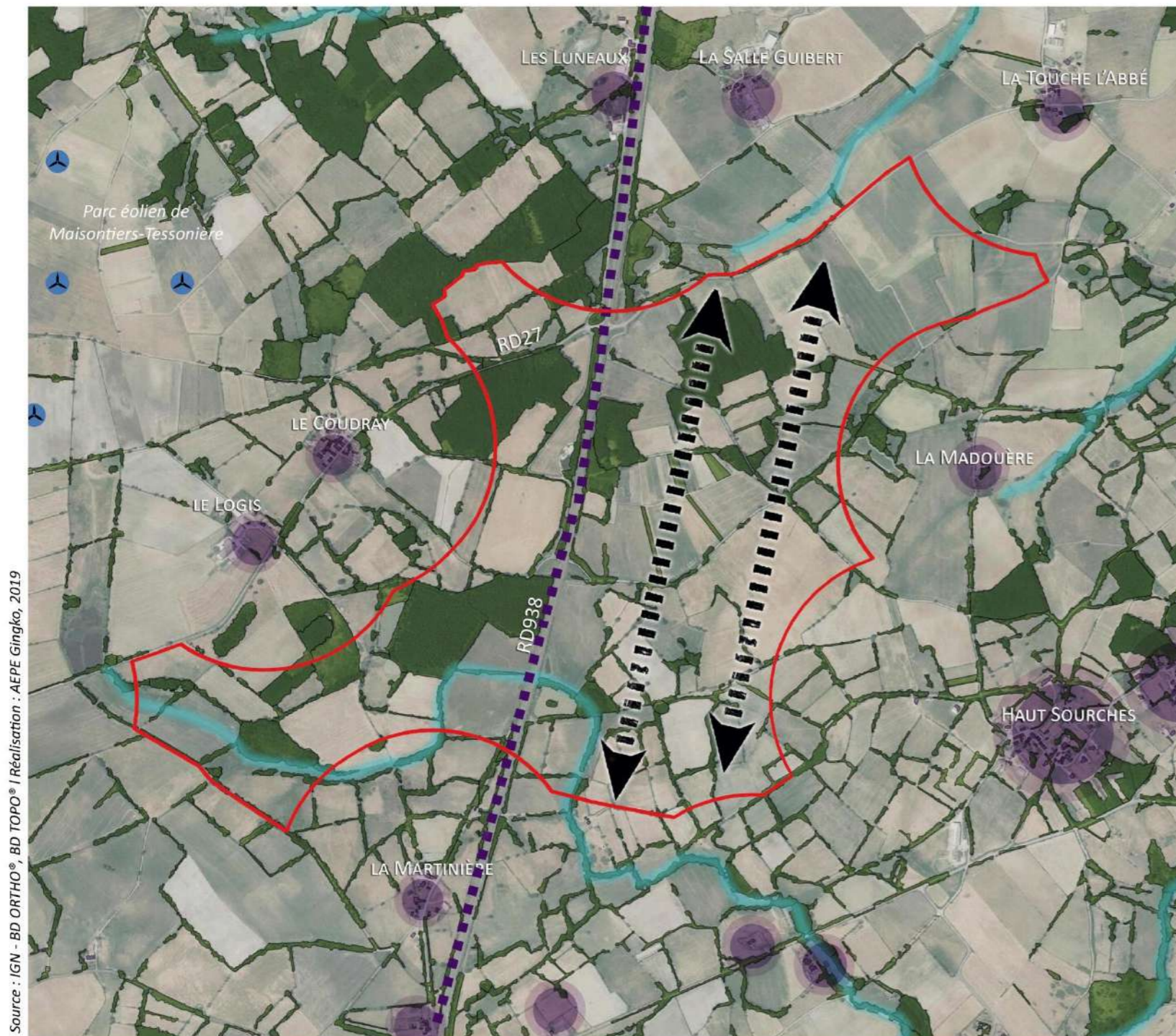
Carte 196 : Synthèse des sensibilités des éléments du patrimoine à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

## V. LES RECOMMANDATIONS RESULTANT DE L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des recommandations résultant de l'état initial, concernant les enjeux paysagers et patrimoniaux, illustrées par la carte et le bloc diagramme ci-après.

Tableau 145 : Les recommandations résultant de l'état initial paysager et patrimonial

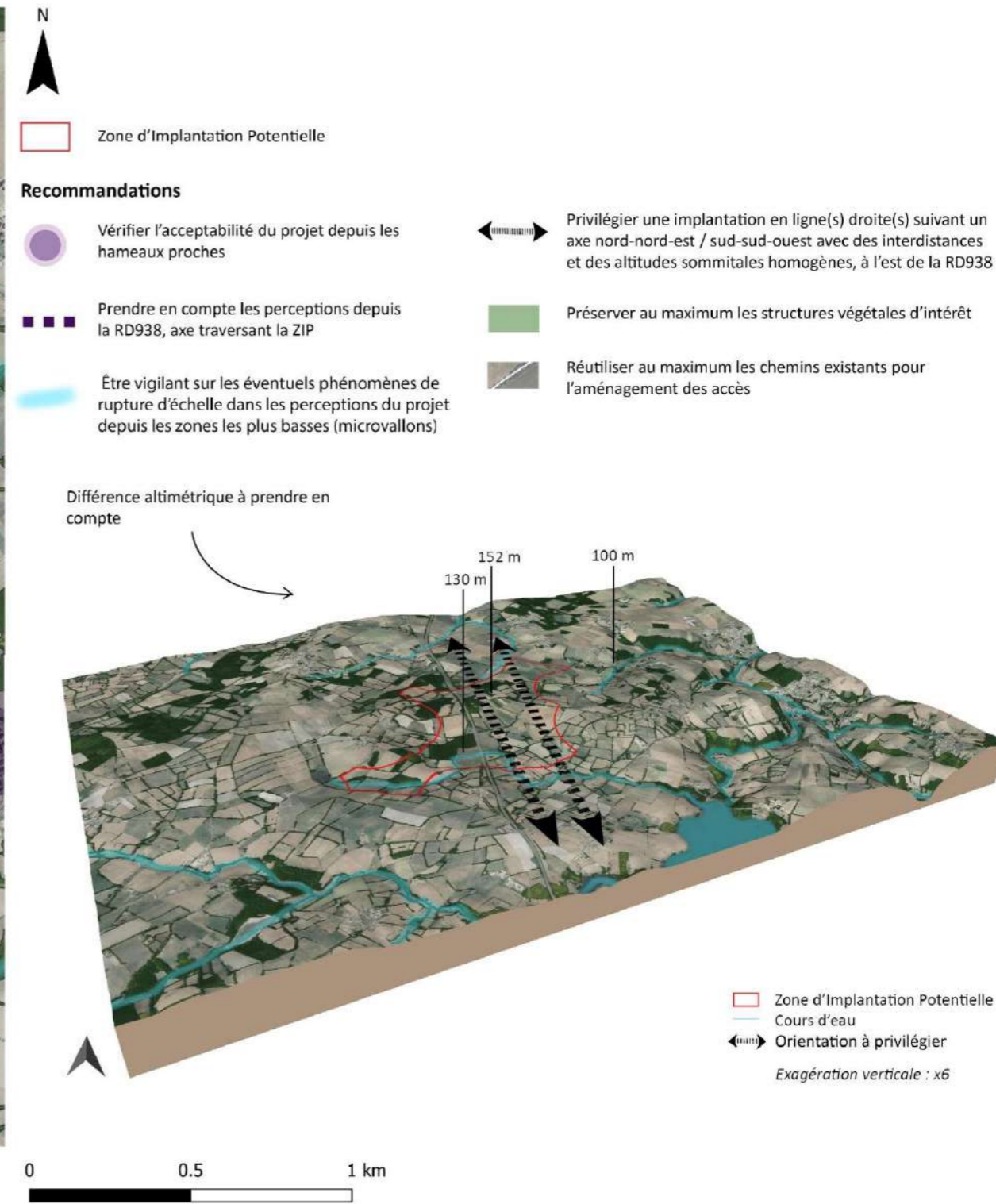
Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation
Choix d'une implantation s'appuyant sur les éléments structurants du paysage	Favoriser une implantation suivant un <b>axe nord-nord-est / sud-sud-ouest</b> en privilégiant au maximum l'organisation suivant une ou deux lignes droite parallèles en cohérence avec la vallée du Thouet, la RD938 traversant la Zone d'Implantation Potentielle et les parcs éoliens de Maisontiers-Tessonnière, Glénay et de Airvault-Glénay.
Lisibilité du parc éolien projeté dans le paysage	Rechercher une <b>interdistance homogène</b> entre les éoliennes et une certaine <b>homogénéité des altitudes sommitales</b> des éoliennes.
Capacité du paysage à accueillir le parc éolien projeté	Vérifier la <b>cohérence</b> de la <b>dimension</b> et du positionnement des éoliennes projetées par rapport aux éléments structurants du paysage, notamment depuis les coteaux orientés de la vallée du Thouet (concentration de lieux de vie et d'habitat, de patrimoine et d'éléments d'intérêt touristique), afin d'éviter un effet d'écrasement de la vallée. Être vigilant sur les éventuels phénomènes <b>de rupture d'échelle</b> dans les perceptions du projet depuis les espaces de bocage proches (présence de microvallons). Implanter les éoliennes à l'est de la RD938 afin de maintenir plus d'espace de respiration pour les hameaux se situant entre la zone de projet et le parc de Maisontiers-Tessonnière.
Préservation des structures végétales en place	Préserver au maximum les <b>boisements, haies et arbres isolés</b> . Privilégier une implantation à l'est de la RD938 où les parcelles sont plus ouvertes. En cas de nécessité de replantation (mesure compensatoire), utiliser des végétaux locaux et adaptés.
Minimisation de l'impact sur la Zone d'Implantation Potentielle	<b>Réutiliser</b> au maximum les <b>chemins et routes existants</b> pour l'aménagement des accès.
Prise en compte des enjeux et des sensibilités paysagères	Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les <b>zones à enjeux potentiellement sensibles</b> identifiés dans l'état initial ; et notamment depuis (liste non exhaustive, pour plus de détails se reporter à l'état initial complet) : la RD938 et les bourgs les plus proches.
Prise en compte des enjeux et des sensibilités patrimoniales	Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les <b>éléments patrimoniaux potentiellement sensibles</b> identifiés dans l'état initial.
Prise en compte de la problématique des effets cumulatifs / cumulés	Analyser les <b>effets cumulatifs</b> (notamment avec les parcs éoliens existants de Maisontiers-Tessonnière et de Glénay) / <b>cumulés</b> (notamment avec les parcs éoliens autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale (AE) notamment avec celui de Airvault-Glénay) du parc éolien projeté. Privilégier une implantation à l'est de la RD938 afin d'éviter des effets de saturations visuelle depuis les lieux de vie et d'habitat proches du parc de Maisontiers Tessonnière.



Source : IGN - BD ORTHO®, BD TOPO® | Réalisation : AEPE Gingko, 2019



**Recommandations paysagères et patrimoniales à l'échelle de la Zone d'Implantation Potentielle**



Carte 197 : Recommandations paysagères et patrimoniales à l'échelle de la Zone d'Implantation Potentielle

## VI. LA SYNTHÈSE DES ENJEUX ET LES RECOMMANDATIONS D'AMÉNAGEMENT

Le tableau ci-après synthétise, par thématique abordée, les enjeux qui ont pu être identifiés dans l'état initial de l'environnement et les recommandations d'aménagement qui en découlent pour éviter ou réduire les impacts potentiels du projet sur l'environnement. La carte de synthèse qui suit ce tableau permet de spatialiser les enjeux à l'échelle de la zone d'implantation potentielle des éoliennes et de visualiser les interactions entre les différentes thématiques abordées dans l'état initial de l'environnement.

Tableau 146 : la synthèse des enjeux environnementaux et les recommandations d'implantation

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
<b>PRODUCTION ENERGETIQUE</b>				
Gisement en vent	Le potentiel éolien du site est important du fait notamment de la régularité des vents d'ouest. Les vents dominants sont d'axe sud-ouest/nord-est. Le gisement de vent du site est favorable au développement de l'éolien.	FORT	Optimiser l'implantation d'éoliennes pour rechercher un rendement énergétique maximum et valoriser la ressource en vent.	Pas de recommandation particulière.
<b>MILIEU PHYSIQUE</b>				
Climat	Le site du projet présente un climat océanique assez marqué, caractérisé par des précipitations régulières sur l'année et des températures modérées. Ces conditions climatiques n'induisent pas d'enjeu particulier dans le cadre du projet.	-	Pas de recommandation particulière.	Pas de recommandation particulière.
Qualité de l'air	Le site du projet se localise dans un secteur rural, peu concerné par les principales émissions de polluants. Le département des Deux-Sèvres présente une qualité de l'air globalement bonne, sans enjeu vis-à-vis du projet.	FAIBLE	L'implantation d'éoliennes contribue à la production d'énergie propre sans émissions de polluants. Des mesures devront néanmoins être envisagées en phase chantier pour éviter les émissions de poussières.	Pas de recommandation particulière.
Géologie et sols	Le sous-sol de la zone d'implantation potentielle des éoliennes est essentiellement composé de formations magmatiques, proches du granit.	TRÈS FAIBLE	Les pentes sont douces et n'impliquent pas de recommandation particulière. L'érosion superficielle et le ruissellement doivent simplement être considérés au moment de la phase des travaux. La mise en place d'un chantier propre et la remise en état après chantier permettent d'éviter les impacts sur les sols.	Pas de recommandation particulière.
Topographie	La zone d'implantation potentielle est globalement plane avec une amplitude altimétrique d'environ 20 mètres. Elle ne présente pas de pentes notables.			
Hydrologie	Le projet s'inscrit dans le SDAGE Loire-Bretagne et prochainement au sein du SAGE Thouet, en cours d'élaboration. Aucune rivière n'est répertoriée au sein de l'aire d'étude immédiate. Cependant, on retrouve, au sud de la zone d'implantation potentielle, un cours d'eau temporaire (ruisseau du Marais Bodin). Plusieurs bassins sont également recensés au sein de la zone d'implantation potentielle.	FORT	Éviter les aménagements sur ou à proximité du cours d'eau et des bassins de façon à préserver les milieux, le bon écoulement des eaux et veiller à éviter tout risque de pollution.	Se reculer au maximum du cours d'eau et des bassins.
Hydrogéologie	L'aire d'étude immédiate est concernée par 4 masses d'eau souterraines. La zone d'implantation potentielle est située dans le périmètre de protection rapprochée 3 du captage d'eau potable du Cébron.	FORT	Réalisation d'une étude hydro-géologique en lien avec la présence du captage d'eau et prise de mesure nécessaires pour éviter toute pollution des nappes pendant la phase travaux (engins, déchets).	Pas de recommandation particulière.
Risques naturels (retrait-gonflement des argiles)	Un aléa retrait-gonflement des sols argileux moyen à fort est présent sur certaines parties du secteur de projet.	MODÉRÉ	En cas d'aménagement sur les secteurs à risque moyen à fort, le dimensionnement des fondations devra être étudié pour permettre à l'installation de résister à la poussée d'Archimède et aux attaques de l'eau sur le béton.	Pas de recommandation particulière.
Risques naturels (nappe)	Certains secteurs sont également touchés par des remontées de nappes.	MODÉRÉ	Toutes les précautions nécessaires à la protection de la nappe contre le risque de pollution devront être prises.	
Risques naturels (feu de forêt)	Quelques boisements de taille modeste sont situés au sein de la zone d'implantation potentielle du projet.	MODÉRÉ	Les aménagements devront prendre en compte la proximité potentielle aux boisements afin d'éviter tout risque de propagation du feu.	Pas de recommandation particulière.



Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
<b>MILIEU NATUREL</b>				
<b>Flore et Habitats</b>	Quinze espèces ont été identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate. Ces données sont toutes rattachées à des habitats humides, qui revêtent ainsi une forte valeur patrimoniale. Une valeur patrimoniale moyenne a été attribuée aux prairies mésophiles et boisements, (support de biodiversité que ces habitats représentent).	<b>FAIBLE À FORT</b>	En phase chantier : Eviter toute implantation (éoliennes et accès au chantier) dans les habitats à forte valeur patrimoniale.	-
<b>Zone humide</b>	Plusieurs zones humides ont été recensées sur la zone de projet.	<b>FORT</b>	Eviter les aménagements en zones humides.	Réduire au maximum les surfaces des aménagements en zones humides.
<b>Avifaune hivernante</b>	1 espèce représente un enjeu faible, 16 espèces représentent un enjeu modéré et 1 dernière espèce représente un enjeu fort sur la période hivernale. L'AEI est essentiellement fréquentée pour l'alimentation.	<b>FAIBLE À MODÉRÉ</b>	En phase chantier : Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies pouvant servir de perchoir aux faucons et autres rapaces. Pas de préconisation pour les grands espaces ouverts de cultures.	-
<b>Avifaune migratrice</b>	70 espèces patrimoniales observées et mentionnées dans la bibliographie représentent un enjeu espèce très faible à très fort sur la période de migration pré-nuptiale. L'AEI représente un site de halte pour l'alimentation de ces espèces, en général pour des individus isolés (rapaces) ou des groupes d'individus. La proximité de l'AEI avec le Lac du Cébron entraîne un fort survol des espèces en direction du Cébron ou dans le sens inverse d'espèce en stationnement au Cébron et qui vont glaner leur nourriture aux alentours.	<b>TRÈS FAIBLE À MODÉRÉ</b>	En phase chantier : Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies et des lisières boisées. Pas de préconisation pour les grands espaces ouverts de cultures pour les autres taxons. En phase exploitation : Prendre en compte les flux migratoires nocturnes.	-
<b>Avifaune nicheuse</b>	73 espèces patrimoniales représentent un enjeu très faible à très fort sur la période de nidification. Les boisements et haies multistrates et arbustives accueillent de nombreuses espèces à enjeux. Les milieux ouverts sont fréquentés par plusieurs espèces patrimoniales (Busards et OEdicnème), mais sont soumis à la rotation des cultures.	<b>TRÈS FAIBLE À TRÈS FORT</b>	En phase chantier : - Garantir une distance minimale de 100 m autour des boisements et haies représentant un enjeu fonctionnel fort à très fort. - Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies représentant un enjeu fonctionnel modéré. - Déconnecter les éoliennes des enjeux au sol (bas de pale > 2 fois la hauteur de canopée).	-
<b>Chiroptères : Activité au sol</b>	19 espèces, complétées par 4 groupes d'espèces, ont été contactées sur les prospections printanière, estivale et automnale sur les 26 connues en Poitou-Charentes. Le contexte bocager / boisé de l'AEI montre un potentiel favorable aux Chiroptères.	<b>TRÈS FAIBLE À TRÈS FORT</b>	En phase chantier : - Garantir une distance minimale de 150 m autour des haies représentant un enjeu fonctionnel fort. - Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies représentant un enjeu fonctionnel modéré. - Déconnecter les éoliennes des enjeux au sol (bas de pale > 2-3 fois la hauteur de canopée).	-
<b>Chiroptères : Activité en hauteur</b>	Enjeu pour cinq espèces principalement : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune, Noctule commune et Noctule de Leisler, notamment entre août et septembre.	<b>MODÉRÉ À FORT</b>	En phase chantier : - Garantir une distance minimale de 150 m autour des haies représentant un enjeu fonctionnel fort. - Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies représentant un enjeu fonctionnel modéré. - Déconnecter les éoliennes des enjeux au sol (bas de pale > 2-3 fois la hauteur de canopée).	-
<b>Herpétofaune</b>	Le contexte bocager humide est favorable à ce groupe, en particulier les amphibiens, dont on note la présence de plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale.	<b>FAIBLE À FORT</b>	En phase chantier : Eviter l'implantation des éoliennes en zone humide. Eviter les conflits avec les masses d'eau et les haies lors de la création des chemins d'accès au chantier.	--
<b>Entomofaune</b>	Les prairies humides, mégaphorbiaies et plans d'eau représentent un habitat favorable à de nombreuses espèces patrimoniales. Les chênes têtards, bien représentés dans les haies bocagères les plus mûres, sont favorables aux coléoptères saproxylophages.	<b>FAIBLE À FORT</b>	En phase chantier : Eviter l'implantation des éoliennes en zone humide. Eviter les conflits avec les masses d'eau et les haies lors de la création des chemins d'accès au chantier.	-
<b>Mammifères terrestres</b>	Les espèces patrimoniales contactées sont reliées essentiellement aux boisements et haies bocagères. L'AEI est ainsi favorable à ce groupe.	<b>FAIBLE À FORT</b>	En phase chantier : Eviter les conflits avec les haies lors de la création des chemins d'accès au chantier.	-

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
<b>MILIEU HUMAIN</b>				
<b>Population</b>	Les communes concernées par la zone du projet disposent d'une population caractéristique de communes périurbaines, montrant un dynamisme démographique assez stable. Les habitants de ses communes sont principalement des résidents à l'année.	TRÈS FAIBLE	Pas de recommandation particulière.	Pas de recommandation particulière.
<b>Habitat</b>	La zone d'implantation potentielle des éoliennes a été définie sur la base d'un recul de plus 500 m aux habitations. Le bourg le plus proche est distant de 1,4 km (Maisontiers) de la zone du projet.	FORT	Respecter un recul maximal de toute construction à usage d'habitation et zones destinées à l'habitat	Respecter le recul réglementaire de 500 m de toute construction à usage d'habitation et zones destinées à l'habitation
<b>Voies de communication</b>	Présence des D938 et D27 qui traversent la zone d'implantation potentielle. La D938 présente un trafic journalier important (entre 5000 et 10 000 véhicules/jour).	MODÉRÉ	Se reculer au maximum des voies de communication	Respecter le recul nécessaire selon les conclusion de l'étude de danger.
<b>Ambiance acoustique</b>	L'analyse prévisionnelle montre des risques de dépassement des seuils réglementaires en période de nuit au droit de certaines habitations riveraines au projet, pour une vitesse de vent standardisée comprise entre 5 et 10m/s, selon la configuration considérée.	MODÉRÉ	Éloigner au maximum les éoliennes des lieux de vie les plus proches de façon à respecter les seuils d'émergence de l'arrêté du 26/08/2011	Si nécessaire, mettre en place un plan de fonctionnement adapté pour respecter les seuils d'émergence réglementaires en cas de dépassement.
<b>Activités économiques</b>	Zone d'étude destinée principalement à l'agriculture, essentiellement des parcelles de céréales, de protéagineux et de prairies. Présence de boisements sans activité sylvicole notable.	MODÉRÉ	Obtenir un accord préalable avec les propriétaires et exploitants des parcelles agricoles le plus en amont possible afin de rechercher les secteurs d'implantations les plus adaptés à la cohabitation de l'activité agricole et l'implantation d'éoliennes.	Minimiser les emprises des aménagements sur les parcelles cultivées, de façon à avoir la meilleure compatibilité d'usages
<b>Risques industriels et technologiques</b>	Présence d'une installation classée pour la protection de l'environnement (carrière d'argile à l'arrêt), située au sein de la zone d'implantation potentielle. Cela ne présente pas d'enjeux dans le cadre du projet.	FAIBLE	Pas de recommandation particulière.	Pas de recommandation particulière.
<b>Règles d'urbanisme</b>	L'implantation d'éoliennes et de leurs installations annexes est autorisée sur la totalité de la zone d'implantation potentielle du projet.	FAIBLE	Respecter le recul réglementaire de 500 m de toute construction à usage d'habitation et zones destinées à l'habitation et être en conformité avec le code de l'urbanisme.	Pas de recommandation particulière.
<b>Contraintes et servitudes techniques</b>	Des canalisations, des réseaux électriques et de communications se situent également dans le périmètre immédiat et font l'objet de recommandations.	MODÉRÉ	Respecter les recommandations des différents exploitants de réseau	Pas de recommandation particulière.